



Mairie de Siaugues-Sainte-Marie

Place Claude-Pierre-Favard
43300 Siaugues-Sainte-Marie
Téléphone : 04 71 74 21 42
Email : mairie.siauguestemarie@wanadoo.fr

ARRÊTE MUNICIPAL N°2025/28

Portant autorisation de l'occupation du domaine public

7 rue du four banal - Rilhac – 43300 SIAUGUES-SAINTE-MARIE

Le Maire de la Commune de SIAUGUES SAINTE MARIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L.2212-2, L.2212-22, L.2212-5, L.2313-6,

Vu le Code des Propriétés des Personnes publiques, et notamment les articles L.2125-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie routière, et notamment ses articles L 113-2 et R 116-2

Considérant qu'il convient de définir et règlementer les conditions d'occupation du domaine public, dans l'intérêt de la sécurité, de la salubrité publique et des commodités de la circulation

ARRÊTE :

Article 1 : A partir du 03/10/2025 pour une durée de 6 ans, Mme MICHEL Aurélie est autorisée à occuper le domaine public pour la création d'un escalier attenant à sa propriété sis 7 rue du four banal – Rilhac – Siaugues-Ste-Marie tel qu'énoncé dans sa demande : voir plan ci-annexé.

Article 2 : Le permissionnaire est autorisé à occuper le domaine à titre gratuit pour cette présente autorisation.

L'autorisation est donnée pour la durée fixée à l'article 1. A l'expiration, l'emplacement occupé doit être libéré des installations et restitué dans son état d'origine.

Article 3 : Cette autorisation est personnelle, incessible.

Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite 15 jours au moins avant la fin de cette durée.

Article 4 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour tout autre raison d'intérêt général.

Fait à Siaugues, le 03/10/2025

Le Maire,

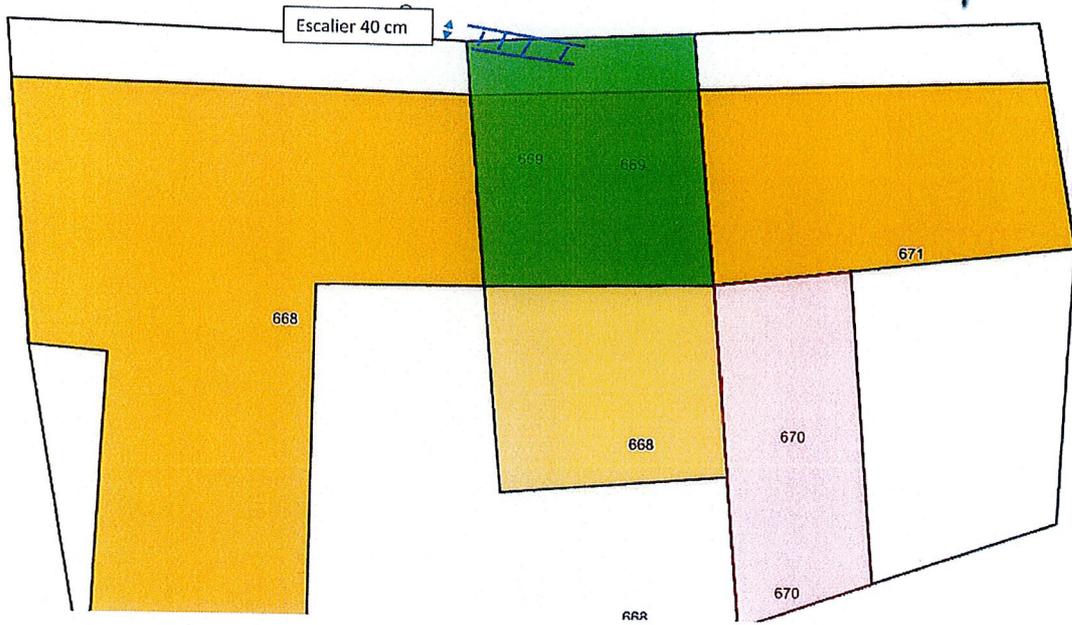
G.RUAT



Plc

Place du Four Banal

de la Faux



*Escalier en pierre et ciment